

RÉSUMÉ

Le tirage au sort Classe Affaires + hôtel 5* (le "TIRAGE AU SORT") est parrainé par Qatar Airways, dont le siège social est situé à P.O. Box 25550, Doha, État du Qatar (le "Sponsor" ou "Qatar Airways"). Le tirage au sort n'est pas sponsorisé, approuvé, administré par ou associé à Facebook, Instagram ou Twitter. Le tirage au sort et les prix sont soumis au présent règlement officiel qui constitue un accord juridiquement contraignant concernant ce tirage au sort entre le sponsor et chaque personne qui participe au tirage au sort (le "participant"). Veuillez les lire attentivement. Si vous n'acceptez pas le présent règlement officiel, vous ne pouvez pas participer au tirage au sort ni gagner l'un des prix. Les décisions du sponsor sont définitives et contraignantes sur tous les aspects de ce tirage au sort, dans la mesure où la loi le permet. Le tirage au sort est organisé et parrainé par Qatar Airways en toute indépendance par rapport à tout bureau ou appel d'offres du gouvernement local.

2. ÉLIGIBILITÉ

2.1 Le tirage au sort est ouvert aux résidents légaux de Belgique, de France, d'Espagne et des Pays-Bas ("pays éligibles") âgés d'au moins 18 ans à la date de participation au tirage au sort.

2.2 Chaque participant confirme qu'il remplit toutes les conditions d'admissibilité énoncées à l'article 2.1 (les "conditions d'admissibilité").

2.3 Les employés, dirigeants, administrateurs et agents de Qatar Airways, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants, grands-parents, cousins, etc.) et les membres de leur foyer ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort.

3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les participants doivent se conformer au présent règlement officiel. Toutes les interprétations de ce règlement officiel par Qatar Airways sont définitives. Vous acceptez que l'inscription à ce tirage au sort et/ou la soumission d'un bulletin de participation au tirage au sort constitue votre accord avec le présent règlement officiel. En participant au tirage au sort, vous acceptez ce règlement officiel et toutes les interprétations de ce règlement officiel par Qatar Airways sont définitives, dans la mesure où la loi le permet.

4. PÉRIODE DU TIRAGE AU SORT

Ce tirage au sort débute le 22 janvier 2025 à 12h00 (heure UTC+1) et se termine le 18 février 2025 (heure UTC+1) ou à toute autre date prolongée que l'Organisateur peut décider à sa seule discrétion.

5. COMMENT PARTICIPER :

5.1 AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER

5.2 Vous devez remplir les conditions d'admissibilité énoncées à la clause 2 et pouvez participer au tirage au sort pendant sa durée avant la date limite indiquée à la clause 4.1 en suivant les étapes suivantes :

5.2.1 Les participants doivent s'inscrire via <https://www.jeu-qatarairways.com/grand-jeu>. Chaque participant n'a droit qu'à une seule participation.

5.2.2 Après avoir rempli tous les champs obligatoires du formulaire, les participants doivent choisir soit de s'abonner à la newsletter de Qatar Airways, ce qui augmentera leurs chances de gagner, soit d'accéder directement au jeu.

5.2.3 Les participants doivent jouer au jeu pour participer au tirage au sort et recevront une réduction de 10% en récompense de leur participation.

5.2.4 Les participants seront officiellement inscrits au tirage au sort une fois le jeu terminé

5.3 Les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner en respectant les critères suivants :

5.3.1 En s'inscrivant à **newsletter**, les participants **multiplient par trois leurs chances de gagner** le tirage au sort par rapport à ceux qui ne s'y inscrivent pas. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois.

5.3.2 Pour chaque personne avec laquelle un participant partage le jeu, ses chances de gagner augmentent d'une fois.

5.3.3 L'augmentation des chances de gagner en partageant le jeu avec des amis est **cumulative** et **compatible** avec l'inscription à la newsletter.

5.3.4 Le système de tirage au sort informatisé calculera les probabilités de gain finales de chaque participant sur la base de ces critères.

6. LOTS MIS EN JEU

6.1 Sous réserve des restrictions relatives au prix énoncées à l'article 8 ci-dessous et des conditions d'admissibilité et de participation énoncées aux articles 2 et 5 ci-dessus, un (1) gagnant confirmé remportera le grand prix, qui est un forfait comprenant ce qui suit :

- Deux (2) billets aller-retour en classe affaires pour Doha avec la compagnie Qatar Airways
- Un séjour à l'hôtel 5 étoiles pour deux (2) personnes pendant trois (3) nuits, petit-déjeuner compris, au Westin Doha Hotel & Spa.

7. SÉLECTION DU GAGNANT

7.1 Les inscriptions des participants qualifiés qui ont réussi l'étape 1 décrite dans la sous-clause 5.2 feront l'objet d'un tirage au sort informatisé. Un (1) gagnant sera sélectionné.

7.2 Le gagnant recevra une annonce de prix par courrier électronique à l'adresse électronique à partir de laquelle il s'est inscrit ("Annonce de prix"). Le gagnant aura soixante-douze (72) heures pour répondre à l'annonce du prix.

7.3 Qatar Airways demandera une vérification de l'âge, de l'identité, de l'adresse électronique et de l'adresse résidentielle du gagnant.

7.4 Le gagnant devra signer et renvoyer par courrier électronique une déclaration d'éligibilité et une décharge de responsabilité fournies par le sponsor (collectivement, la "décharge") dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception.

Si un gagnant potentiel

- (i) ne remplit pas les conditions d'éligibilité ;
- (ii) ne répond pas à l'annonce du prix dans le délai spécifié par le sponsor dans cette clause ;
- (iii) ne souhaite pas recevoir un prix ;
- (iv) refuse ou ne fournit pas les informations de vérification ;
- (v) ne renvoie pas le communiqué dans les délais impartis ; ou
- (vi) est disqualifié,

le prix de ce gagnant potentiel sera annulé et un autre gagnant potentiel sera tiré au sort.

Dans ce cas, la procédure prévue aux alinéas 7.2 à 7.5 est répétée. Si le gagnant de remplacement ne reçoit pas non plus de prix pour l'une des raisons énoncées dans le présent paragraphe 7.5, Qatar Airways peut, à sa discrétion, renoncer complètement au prix en question (c'est-à-dire qu'aucun gagnant de remplacement ne sera choisi) ou répéter la procédure décrite dans les paragraphes 7.2 à 7.5.

7.6 Les chances de gagner dépendent du nombre de participants.

8. RESTRICTIONS CONCERNANT LES PRIX

8.1 Les prix sont fournis "en l'état" et sans aucune garantie, déclaration ou caution, expresse ou implicite, en fait ou en droit, et sans aucune garantie implicite de qualité marchande (ou autre garantie de qualité) ou d'adéquation à un usage particulier. Un gagnant potentiel qui n'est pas éligible pour un prix, ou qui n'est pas en mesure d'accepter ou d'utiliser un prix, pour quelque raison que ce soit, ne pourra faire aucune réclamation à l'encontre du sponsor.

8.2 Les prix ne sont ni prorogables, ni transférables, ni monnayables. Aucun échange d'argent ni aucune substitution de prix par le gagnant ne sont autorisés, sauf si la loi l'exige.

8.3 Chaque gagnant est responsable de tous les frais, charges et taxes applicables au prix, qui ne peut être délivré sans le paiement des taxes, y compris les retenues à la source et les frais. Si la loi l'exige, le gagnant peut être amené à payer des retenues à la source au sponsor pour que ce dernier remplisse ses obligations fiscales.

8.4 Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant ou gagnant potentiel qui altère ou tente d'altérer le processus d'inscription ou le déroulement du tirage au sort, fournit de fausses informations, omet de fournir des informations, conspire avec d'autres pour obtenir un avantage déloyal, ou est impliqué de quelque manière que ce soit dans la manipulation, l'interférence ou l'altération du déroulement du tirage au sort, ou enfreint le règlement officiel, ou agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE SAPER LE

FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE LE TIRAGE AU SORT PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

8.5 Le participant ne pourra faire aucune réclamation à l'encontre du sponsor et de ses agences en cas de dysfonctionnements techniques, matériels ou logiciels, de pannes téléphoniques de toute nature, de connexions réseau perdues ou indisponibles, ou de communications électroniques défectueuses, incorrectes, inexactes, incomplètes, brouillées ou retardées, qu'elles soient causées par l'expéditeur ou par tout équipement ou programme associé à ce tirage au sort ou utilisé dans le cadre de celui-ci, qui peuvent limiter la capacité à participer ou par toute erreur humaine pouvant survenir dans le traitement des participations à ce tirage au sort. Le sponsor se réserve le droit de modifier ou d'annuler le tirage au sort conformément aux lois en vigueur s'il est techniquement corrompu. Dans ce cas, l'organisateur attribuera les prix par tirage au sort parmi les inscriptions admissibles reçues avant l'annulation.

8.6 RESTRICTIONS SPECIFIQUES DES LOTS

In addition to the restrictions stated above, the below restrictions apply

8.6.1 Modalités de voyage et billets d'avion

- Dates de voyage Le gagnant doit se rendre à Doha, au Qatar, avant le 31 Décembre 2025 (les vols sont soumis à disponibilité).
- Période de réservation : La période de réservation se termine 15 jours avant le départ, avec une date limite maximale fixée au 15 mars 2025.
- Le gagnant et son compagnon doivent voyager ensemble et doivent avoir des documents valides émis par le gouvernement comme requis pour l'itinéraire et être légalement capables de voyager sans un tuteur légal ou un parent.
- Tous les arrangements de voyage doivent être réservés par l'intermédiaire du bureau local de Qatar Airways dans le pays de résidence du gagnant, conformément aux instructions données au gagnant. Une fois que la réservation d'un vol a été confirmée, aucun changement n'est autorisé.
- La période de validité des billets d'avion ne peut pas être prolongée et les billets d'avion ne peuvent pas faire l'objet d'une nouvelle réservation.
- Le sponsor n'est pas responsable des dépenses encourues à la suite d'une annulation ou d'un retard de vol.
- Les billets d'avion seront émis sous forme de billets électroniques.
- Le voyage est soumis aux disponibilités, qui peuvent être modifiées à la seule discrétion du sponsor.
- Les horaires de vol peuvent être modifiés sans préavis.
- Le vol est soumis aux conditions de transport de Qatar Airways disponibles ici : <https://www.qatarairways.com/en-qa/legal/conditions-of-carriage.html>

- Le gagnant est responsable de tous les frais, de la sécurité et des installations des passagers applicables au prix, qui ne peut être délivré sans le paiement des taxes et des frais (sauf indication contraire dans le bon d'échange).
- Le gagnant est responsable de l'organisation et du coût du/des visa(s), du/des passeport(s), du transport vers et depuis le point d'origine, des repas, des documents de santé requis par le ministère de la Santé publique du Qatar et des autres frais de voyage, sauf indication contraire (y compris en ce qui concerne les exigences de quarantaine ou d'isolement qui peuvent être en vigueur dans toute juridiction).
- Les billets gagnants ne donnent pas droit à des Avios ou à des Qpoints dans le cadre du programme Qatar Airways Privilege Club.

8.6.2 Séjour en hôtel 5*

- Les dates sont fixes
- Le séjour dans un hôtel 5 étoiles comprend trois (3) nuits d'hôtel avec petit-déjeuner quotidien gratuit.
- Le gagnant est responsable de tous les frais accessoires durant le séjour à l'hôtel, y compris, mais sans s'y limiter, les repas (autres que le petit-déjeuner), le transport, etc.
- L'hôtel se réserve le droit d'annuler la réservation.

9. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Si un gagnant y consent, le sponsor recueillera et utilisera le nom et le pays de résidence du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles et/ou de publicité adressées au grand public sous toutes les formes de médias, y compris sur le site web du sponsor, l'application mobile, les médias sociaux sur les comptes officiels des médias sociaux du sponsor en relation avec le tirage au sort, sans aucune obligation ou considération ou contrepartie financière ou autre, à l'exception de l'attribution du prix au gagnant. Si le gagnant a l'intention de faire de la publicité concernant son gain au tirage au sort et/ou ses prix, cette publicité ne doit contenir aucun élément susceptible de nuire et/ou de porter atteinte à la réputation du sponsor.

10. PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

Qatar Airways s'engage à protéger les données personnelles conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données personnelles soumises dans le cadre du tirage au sort seront traitées pour vous permettre de participer, nous permettre de gérer le Tirage au sort, si vous êtes un gagnant potentiel, pour vous en informer, pour procéder à la livraison et à la distribution des prix, pour mesurer la réponse à le Tirage au sort et pour toute autre fin divulguée dans le présent règlement officiel.

10.1 Pour la France et l'Espagne, toutes les informations personnelles collectées pendant le tirage au sort seront traitées en toute sécurité et utilisées uniquement dans le but de gérer le tirage au sort. Les données ne seront pas partagées avec des tiers non autorisés et seront traitées par Adictiz au nom de l'organisation, conformément aux exigences du GDPR. Les participants ont le droit d'accéder à leurs données, de les corriger ou de les supprimer à tout moment en contactant l'organisation à l'adresse marketingept@es.qatarairways.com.

10.1. Pour les Pays-Bas et la Belgique, nous traiterons vos données personnelles conformément à l'avis de confidentialité de Qatar Airways (tel qu'il peut être modifié de temps à autre) qui se trouve à l'adresse

<https://www.qatarairways.com/en/legal/privacy-policy.html> et dans les limites autorisées par la loi. Si vous refusez de fournir les informations requises pour votre participation au tirage au sort, nous ne serons pas en mesure de vous inscrire au tirage au sort ou de vous attribuer un prix.

10.2 En tant que sponsor du tirage au sort, nous pouvons traiter votre nom, votre adresse électronique, votre pays de résidence, vos documents de vérification de l'âge et vos documents d'identification personnelle conformément aux lois en vigueur. Nous conserverons toutes les données personnelles fournies pendant un maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date du voyage ou pendant une période plus longue afin d'administrer le présent règlement officiel.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Un gagnant potentiel qui n'est pas éligible pour un prix, ou qui n'est pas en mesure d'accepter ou d'utiliser un prix, pour quelque raison que ce soit, ne pourra faire aucune réclamation à l'encontre du sponsor, de ses filiales, sociétés affiliées, divisions, employés, dirigeants, administrateurs, représentants, mandataires et agents, de Qatar Airways Group Q.C.S.C. ainsi que de Facebook, Instagram ou Twitter (collectivement, les « renonciataires »). LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU SPONSOR POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE TIRAGE AU SORT SERA LIMITÉE À LA VALEUR D'UN PRIX. LES RENONCIATAIRES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS LES PARTICIPANTS DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE, CONSÉCUTIF OU PUNITIF DÉCOULANT DE OU LIÉ AU TIRAGE AU SORT OU AU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFIT OU DE REVENU. AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL N'A POUR EFFET D'EXCLUSION OU DE LIMITER LA RESPONSABILITÉ DU SPONSOR OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE DU SPONSOR OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, EN CAS DE FRAUDE OU DE DÉCLARATION FRAUDULEUSE OU POUR TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN VERTU DE LA LOI.

12. FORCE MAJEURE

SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS CES REGLES OFFICIELLES, QATAR AIRWAYS ET SES FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, DIVISIONS, AINSI QUE SES EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET AGENTS NE PEUVENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE TOUT MANQUEMENT OU RETARD DANS L'EXÉCUTION DE LEURS OBLIGATIONS RESPECTIVES, CAUSÉ PAR DES ÉVÉNEMENTS ÉCHAPPANT À LEUR CONTRÔLE RAISONNABLE. QATAR AIRWAYS N'EST PAS RESPONSABLE SI LE TIRAGE AU SORT PREND FIN OU SI UN PRIX NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU ÉCHANGÉ EN RAISON D'UN CAS DE FORCE MAJEURE, D'UNE GUERRE, D'UN ACTE DE TERRORISME, D'UNE EXPLOSION, D'UN INCENDIE, D'UNE INONDATION, D'UNE ÉPIDÉMIE, D'UNE PANDÉMIE OU D'AUTRES CALAMITÉS NATURELLES, DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, DE GRÈVES, D'ÉMEUTES, DE PERTURBATIONS CIVILES, DE PANNES D'INTERNET, OU D'ACTES DU GAGNANT, OU DE TOUT AUTRE ÉVÉNEMENT ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE RAISONNABLE DE QATAR AIRWAYS.

13. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Dans la mesure où la loi le permet, si ce tirage au sort ne peut être géré comme prévu pour une raison quelconque qui n'est pas imputable à l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit, à sa seule discrétion et conformément aux lois applicables, de modifier ou de mettre fin au tirage au sort, à la sélection des gagnants ou aux prix sans avis préalable.

14. LOI APPLICABLE

Ce tirage au sort, y compris le règlement officiel, ainsi que tous les problèmes et questions concernant ce tirage au sort sont régis par les lois de l'État du Qatar et sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux qataris compétents. CE TIRAGE AU SORT EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LA RESTREINT.

Lorsque, dans le cadre de contrats conclus avec des consommateurs (personnes agissant à titre privé), les lois de votre pays de résidence (« Lois ») exigent que :

- les lois s'appliquent à tout contrat de ce type ; et
- Vous pouvez intenter une action devant les tribunaux de votre pays de résidence (« tribunaux »),

le tirage au sort et le présent règlement officiel sont régis par les lois et relèvent de la compétence exclusive des tribunaux.

15. NOUS CONTACTER

Pour toute question relative à ce tirage au sort, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : marketingspt@es.qatarairways.com.